

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243



ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN
SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

SEIZIEME SESSION ORDINAIRE

ADDIS-ABEBA, FEVRIER/JUIN 1971

CM/350/Rev.3

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE



CM0350

MICROFICHE

ORDRE DU JOUR PROVISOIREDE LA SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DUCONSEIL DES MINISTRES

- a) Election des membres du Bureau.
 - b) Adoption de l'ordre du jour -CM/350.Rev.3
 - c) Organisation des Travaux
2. Rapport du Secrétaire général administratif sur les activités de l'Organisation - CM/351.
QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES.
 3. Arriérés des cõtisations des Etats membres au budget de l'OUA CM/352. Add.1
 4. Examen du rapport financier pour l'exercice 1969/70 CM/353.
 5. Examen du rapport du Conseil des vérificateurs aux comptes et commentaires du Secrétaire général sur ledit rapport CM/354/Add.1
 6. Rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières CM/355.Rev. 1
 7. Demande d'approbation retrospective des dépenses excédentaires et non autorisées au titre du budget de 1969/70 CM/357/Add.1
 8. Examen du rapport sur le financement du cas du Sud-Ouest Africain; CM/358
 9. Rapport sur le nouveau statut du Bureau de la Commission de médiation de conciliation et d'arbitrage CM/359.
 10. Dépenses afférentes à la mission de l'OUA en Europe et aux Etats Unis dirigée par S.E. le Dr. Kenneth D. KAUNDA CM/360
 11. Dépenses afférentes à la réunion de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA et de la Commission de la Défense tenue à Lagos le 9 décembre 1970/ CM.361.Rev.1 Point déjà traité en février.

12. Conditions de service du personnel, CM/362
 - a) Proposition relative au paiement de gratification aux élus politiques de l'OUA CM/362/ Annexe 1
 - b) Indemnités journalières (taux) CM/362/Annexe 2
 - c) Indemnités pour frais d'études CM/362/Annexe 3
13. Voyages en mission officielle du Président du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières CM/363.
14. Etat actuel du Fonds de roulement CM/364
15. Rapport du Secrétaire général administratif sur les incidences financières relatives au recrutement d'un ou plusieurs experts africains dans le domaine des affaires administratives pour examiner la structure du Secrétariat général CM/Dec.117 (XV) - CM/365 Add.1 CM/365 Add.2.
16. Rapport du Secrétaire général administratif sur les incidences financières relatives à la création d'un Comité d'experts composé de neuf membres chargé de présenter au Conseil des Ministres un projet de convention ou de conventions sur la coopération en matière judiciaire CM/Dec.127 (XV) CM/366.Rev.1
17. Contributions dues par la Gambie, au titre du budget de l'OUA. CM/352/Rev.1/Add.2
18. Examen du projet de budget pour l'exercice financier 1971/72 CM/356/Rev. 1 et du projet de budget du Fonds Spécial du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique CM/356/Add.1 - CM/356. Annexe 1 - CM/356. Annexe 2
19. Demande de subvention formulée par le mouvement panafricain de la jeunesse CM/350 Rev.1 Add.7
20. Demande de subvention formulée par le Centre de documentation régionale pour la tradition orale CM/350 Rev.1 Add.8

21. Demande de subvention formulée par le Conseil Supérieur du Sport en Afrique CM/350/Rev.1/Add.9
- COOPERATION INTERAFRICAINNE. (Questions juridiques)
22. Amendement proposé à l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil des Ministres.
23. Rapport du Secrétaire général administratif sur l'amendement proposé à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des ministres CM/379.
24. Rapport du Secrétaire général administratif sur les demandes en vue de bénéficier du statut d'observateur CM/386.
- a) Association pour l'avancement en Afrique des sciences de l'agriculture CM/386/Part I;
 - b) Association de consultation scientifique et technologique pour le développement
 - c) Secrétariat régional de l'enseignement catholique pour l'Afrique et Madagascar;
 - d) Société africaine de culture
 - e) Union panafricaine des cinéastes,
25. Rapport du Secrétaire général administratif sur la Coopération **judiciaire interafricaine** CM/390
26. Rapport intérimaire du Secrétaire général administratif sur la publication d'un annuaire de droit international CM/391.
27. Problème des fonds marins (Question proposée par le groupe africain aux Nations Unies CM/377/Add.2
28. Dates de la 17ème session ordinaire du Conseil des ministres et de la 8ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement,
29. Questions diverses.

NOTES EXPLICATIVES

Point 1 (a) : Election des membres du Bureau.

L'on renvoie à l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil des ministres.

Les représentants des Etats membres suivants ont déjà siégé au Bureau :

1ère session ordinaire	:	Président	:	Sénégal
		Vice-Président	:	Dahomey
		Rapporteur	:	Algérie
2ème session ordinaire	:	Président	:	Nigéria
		1er Vice-Président	:	Kenya
		2ème Vice-Président	:	République centrafricaine
		Rapporteur	:	R.A.U.
3ème session ordinaire	:	Président	:	R.A.U.
		1er Vice-Président	:	Malawi
		2e Vice-Président	:	Côte d'Ivoire
		Rapporteur	:	Maroc
4ème session ordinaire	:	Président	:	Kenya
		1er Vice-Président	:	Niger
		2e Vice-Président	:	Libéria
		Rapporteur	:	Zambie
5ème session ordinaire	:	Président	:	Ghana
		1er Vice-Président	:	Somalie
		2e Vice-Président	:	Cameroun
		Rapporteur	:	Gambie

- 6ème session ordinaire : Président : Ethiopie
1er Vice-Président : Soudan
2e Vice-Président : Sierra-Leone
Rapporteur : Madagascar
- 7ème session ordinaire : Président : Congo-Kinshasa
1er Vice-Président : Togo
2e Vice-Président : Ouganda
Rapporteur : Libye
- 8ème session ordinaire : Président : Libéria
1er Vice-Président : Tchad
2e Vice-Président : Tanzanie
Rapporteur : Burundi
- 9ème session ordinaire : Président : Congo-Kinshasa
1er Vice-Président : Tunisie
2e Vice-Président : Mauritanie
3e Vice-Président : Rwanda
Rapporteur : Lesotho
- 10ème session ordinaire : Président : Mali
1er Vice-Président : Haute-Volta
2e Vice-Président : Botswana
Rapporteur : Congo-Brazzaville
- 11ème session ordinaire : Président : Algérie
1er Vice-Président : Guinée
2e Vice-Président : Zambie
3e Vice-Président : Gabon
Rapporteur : Kenya
- 12ème session ordinaire : Président : Ethiopie
1er Vice-Président : Ouganda
2e Vice-Président : Soudan
3e Vice-Président : Togo
Rapporteur : Congo-Brazzaville

13ème session ordinaire	: Président	: Cameroun
	1er Vice-Président	: Mauritanie
	2e Vice-Président	: Gambie
	3e Vice-Président	: Libye
	Rapporteur	: Tanzanie
14ème session ordinaire	: Président	: Haute-Volta
	1er Vice-Président	: Gambie
	2e Vice-Président	: Somalie
	3e Vice-Président	: R.A.U.
	Rapporteur	: Tchad
15ème session ordinaire	: Président	: Mali
	1er Vice-Président	: Nigéria
	2e Vice-Président	: Swaziland
	3e Vice-Président	: Congo-Brazzaville
	Rapporteur	: Soudan

Point 1 (b) : Adoption de l'ordre du jour

L'on renvoie aux articles 14 et 15 du Règlement intérieur du Conseil des ministres.

Point 1 (c) : Organisation des travaux de la session

Le Secrétariat général voudrait de nouveau recommander que la procédure adoptée au cours des sessions antérieures, en fonction de laquelle les longues séances de nuit ont été évitées, soit, si possible, maintenu lors de la présente session.

Point 2 : Rapport du Secrétaire général administratif.

L'on se réfère à l'article 15 (i) du Règlement intérieur du Conseil des ministres. Le présent rapport couvre la période allant de septembre 1970 à février 1971.

Point 3 : Arriérés des cotisations des Etats membres au budget de l'OUA.

Le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières a discuté ce problème lors de sa onzième session et a décidé que les arriérés des cotisations des Etats membres devraient faire l'objet de discussions jusqu'à ce que ce problème soit définitivement résolu. Cette question est aussi soulevée aux termes de l'article 18 de la partie IV : Fonctions et Règlement intérieur du Secrétariat général.

Point 4 : Examen du rapport financier pour l'exercice 1969/1970

Le rapport pour 1969/1970 est soumis conformément à l'article 2 (iv) d, Ière partie des Fonctions et Règlement intérieur du Secrétariat général,

Point 5 : Examen du rapport du Conseil des vérificateurs aux comptes et commentaires du Secrétaire général sur ledit rapport,

L'on se réfère à la partie IX, paragraphe 4, alinéa (3) du Règlement financier de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Point 6 : Rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières.

L'on se réfère à la partie IX, paragraphe 4, alinéa (3) du Règlement financier de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Point 7 : Demande d'approbation rétrospective des dépenses excédentaires et non-autorisées au titre du budget 1969/1970.

L'on se réfère à la partie IX, Section 4, alinéa (5) du Règlement financier de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Point 8 : Examen du rapport sur le financement du cas du Sud-Ouest Africain.

Par la résolution CM/Res.231 (XV), le Conseil des ministres avait décidé de saisir la Cour Internationale de Justice de la Haye de la question du Sud-Ouest Africain. Le Comité ad hoc de l'OUA près les Nations Unies informa ensuite le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières et ce, par l'intermédiaire du Secrétariat général, des incidences financières prévues pour cette action en justice. Le Comité consultatif est convenu de recommander au Conseil des ministres de prévoir au budget 1971/72, le montant nécessaire au "procès judiciaire".

Point 9 : Rapport sur le nouveau statut du Bureau de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis en leur septième session ordinaire du 1 au 3 septembre 1970, à Addis-Abéba, ont décidé que "Le président, les deux vice-présidents et les dix-huit membres de la Commission remplissent leurs fonctions occasionnellement". La présente session permettra d'informer le Conseil des ministres des mesures pratiques adoptées pour la mise en oeuvre de cette décision.

Point 10 : Dépenses afférentes à la mission de l'OUA en Europe et aux Etats-Unis, dirigée par S.E. M. K.D. KAUNDA.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé, lors de sa septième session, de dépêcher une mission en Europe occidentale et en Amérique pour étudier la question de la "vente d'armes à l'Afrique du Sud". Le devis des dépenses de la mission a été calculé conformément à la partie III, section 10 du Règlement financier de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Point 11 : Dépenses afférentes à la réunion de la session extraordinaire du Conseil des ministres et de la Commission de la défense, tenue à Lagos le 9 décembre 1970.

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil des ministres, le Conseil ainsi que la Commission de la défense ont tenu leurs

assises à Lagos, à partir du 9 décembre 1970, afin de traiter, entre autres, de l'agression perpétrée contre la République de Guinée. Ces réunions se sont tenues à Lagos sur invitation du Gouvernement fédéral nigérian. Le devis des dépenses provoquées par ces réunions a été calculé conformément à la section 6, partie V du Règlement financier de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Point 12 : Conditions de service du personnel

- (a) Proposition relative au paiement de gratification aux élus politiques de l'OUA.
- (b) Indemnités journalières,
- (c) Indemnités pour frais d'études.

L'on se réfère au rapport du rapporteur de la onzième session du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières.

Point 13 : Voyages en mission officielle du président du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières.

Il était prévu jusqu'à ce jour que l'Organisation prendrait à sa charge les frais encourus par le président du Comité consultatif pour un seul voyage par an. On a proposé que cette règle soit modifiée de façon à ce que l'Organisation prenne à sa charge tous les frais provoqués par les déplacements du président dans l'accomplissement de ses fonctions.

Point 14 : Etat actuel du Fonds de roulement.

Cette question est soulevée conformément aux dispositions de la partie III, section 3, alinéa (d) du Règlement financier.

Point 15 : Rapport du Secrétaire général administratif sur les incidences financières relatives au recrutement d'un ou de plusieurs experts africains dans le domaine des affaires administratives pour examiner la structure du Secrétariat général.

L'on se réfère à la décision 117, adoptée par le Conseil des ministres réuni en sa quinzième session ordinaire.

Point 16: Rapport du Secrétaire général administratif sur les incidences financières relatives à la création d'un Comité d'experts composé de neuf membres, chargé de présenter au Conseil des ministres un projet de convention ou de conventions/ sur la coopération en matière judiciaire.

L'on se réfère à la décision 127 adoptée lors de la quinzième session du Conseil des Ministres.

Point 17. Contributions dues par la Gambie au titre du budget de l'OUA

L'on se réfère au rapport du Comité consultatif sur les questions financières et budgétaires CM/355, paragraphe 52

Point 18: Examen du projet de budget pour l'exercice financier 1971/1972.

Cette question est soulevée aux termes de l'Article 16 de la partie IV des Fonctions et Règlement intérieur du Secrétariat général et de la partie III, section 1, du Règlement financier.

Points 19, 20 et 21: Il s'agit des demandes de subvention formulées par ces trois organisations. Des notes explicatives sont rattachées à ces demandes.

Point 22: Amendement proposé de l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil des ministres.

Il s'est avéré lors des crises qui ont récemment secoué certains Etats membres que l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil des ministres régissant la convocation des sessions extraordinaires gêne toute action rapide parce que trop rigide. Ceci est apparu avec évidence lors de la récente attaque contre la Guinée. Cette question est inscrite à l'ordre du jour conformément à l'article 37 du Règlement intérieur du Conseil des ministres.

Point 23 : Rapport du Secrétaire général administratif sur l'amendement à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des ministres. CM/379

Aux termes de la décision AHG/Dec.49/VII adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, la Conférence devait tenir ses sessions ordinaires au mois de juin de chaque année au lieu du mois de septembre. Ceci nécessite l'amendement de l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des ministres. Ce rapport succinct traite des aspects juridiques de l'amendement et des modifications des dates de réunion du Conseil des Ministres.

Point 24 : Rapport du Secrétaire général administratif sur les demandes en vue de bénéficier du Statut d'observateur CM/386.

Ce rapport traite des demandes émanant de diverses Organisations; le Conseil des ministres en a déjà été saisi et les a étudiées. Elles avaient néanmoins été renvoyées à la présente session pour examen plus approfondi.

Point 25: Rapport du Secrétaire général administratif sur la coopération judiciaire interafricaine. CM/390

Cette question avait été inscrite à l'ordre du jour de la Huitième session du Conseil des ministres, à la demande de l'Ethiopie. Elle a figuré depuis, à tous les ordres du jour du Conseil. Grâce aux informations communiquées par vingt et un Etats membres, le Secrétariat a été à même de rédiger un rapport qui repose dans une large mesure sur ces informations.

Point 26: Rapport intérimaire du Secrétaire général administratif sur la publication d'un annuaire africain de droit international. CM/391.

L'on se réfère à la résolution CM/Res.228/XV. C'est un rapport intérimaire préparé en application de la décision CM/Dec.119/XIV du Conseil des Ministres.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-02

Provisional Agenda

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7559>

Downloaded from African Union Common Repository